

Mairie de Forléans
Place du 19 mars 1962
21460 Forléans
mairieforleans@orange.fr

Informations municipales **Novembre 2020**

Ces informations municipales, à quelques semaines des fêtes de fin d'année, auraient pu être teintées de joie et de bonne humeur. Malheureusement, la situation actuelle est cruellement morose avec la deuxième vague de la crise sanitaire. Ce deuxième confinement, à l'amorce de l'hiver, pourrait durer plus longtemps que prévu car la dynamique de la pandémie semble plus active qu'au printemps. Il serait imprudent d'en braver les conséquences et de ne pas respecter les consignes prônées par le gouvernement d'autant plus que, contrairement à la première vague du printemps, nous pouvons constater qu'il y a des malades aux alentours de Forléans. Il faudra être fort et solide, car nous ne reviendrons pas à la vie normale avant plusieurs mois. En attendant, la prudence s'impose.

Et comme un « malheur n'arrive jamais seul », notre pays est rattrapé par les attaques terroristes, marquées par l'obscurantisme. Nous sommes non seulement dans un état d'urgence sanitaire, mais le plan Vigipirate urgence attentat est déclenché. Il est donc important de faire corps et de rester unis devant cette adversité.

1. Fêtes de fin d'année

Passerons-nous les fêtes de fin d'année confinés ? Cette question, qui taraude beaucoup d'entre nous, est réaliste. Actuellement, nous ne pouvons y répondre. **Mais il est primordial que la discipline collective s'impose.**

Les enfants n'ont pas pu fêter Halloween comme ils l'auraient souhaité, et l'hypothèse que la crise sanitaire perturbe l'organisation des festivités de fin d'année ne doit pas être négligée. Mais cela ne doit pas nous empêcher d'avancer.

Compte tenu de la situation, et des restrictions imposées, nous avons prévu d'organiser un arbre de Noël pour les 20 enfants âgés de moins de 12 ans (nés après 2008 inclus) le samedi 19 décembre à 15 heures sur la place du 19 mars 1962, en invitant tous les habitants du village dans le respect des règles sanitaires actuelles.

Pour les anciens (nés avant 1945 inclus), le conseil municipal souhaitait transformer le traditionnel panier gourmand en un repas au cours duquel toutes les générations du village auraient pu se retrouver. Toutefois au vu du contexte sanitaire actuel, cela semble impossible à réaliser cette année. C'est pourquoi il n'y aura pas de changement par rapport aux années précédentes. Ce panier gourmand sera

cependant distribué lors de l'arbre de Noël des enfants afin que l'esprit intergénérationnel demeure.

Pour les personnes qui ne pourront se déplacer, le panier leur sera remis à leur domicile.

Bien entendu, l'organisation de cette manifestation du 19 décembre 2020 est conditionnée par l'évolution de la crise sanitaire. En fonction de l'évolution de celle-ci des informations complémentaires seront fournies.

La crise sanitaire ne doit pas nous empêcher de décorer le village. Le conseil municipal a prévu une trentaine de sapins pour orner les rues du village. Toutes les personnes, qui le souhaitent et qui en ont la possibilité et la disponibilité, pourront participer à leur décoration.

2. 11 novembre 2020

Le Préfet de Côte d'Or invite les maires à organiser une cérémonie devant le monument aux morts en respectant les mesures suivantes :

- la population ne sera pas conviée, en revanche elle est invitée à s'associer à la commémoration en pavoisant ses balcons, ses fenêtres... ;
- cinq personnes au maximum pourront participer à cette commémoration ;
- un dépôt de gerbes sera effectué.

Les édifices publics et les mairies ont vocation à être pavoisés toute la journée du 11 novembre 2020.

3. Travaux

Les travaux relatifs à la mare sont terminés. Le devis initial était de 10 101 € et la facture finale s'élève à 10 425 €. Ce surplus s'explique par la fourniture, par la SARL Mickaël Dabonneau, de 3 m³ de pierres à 90 € HT, non prévue dans le devis.

Les travaux du bâtiment communal ont pris du retard, l'escalier reste à faire. Après négociation centrée autour de la COVID, l'assurance, qui prend en charge ce sinistre, est en passe d'accepter qu'une procédure de marché public n'ait pas été lancée.

Les volets solaires pour les fenêtres du rez-de-chaussée du bâtiment communal et le plafond acoustique de la salle de l'école sont posés. Les coûts respectifs sont 4 104 € et 2236,38 €. Comme indiqué dans les informations municipales de septembre 2020, ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'opération Village Côte d'Or lancée par le conseil départemental. La commission ad hoc doit se réunir dans les premiers jours de novembre,

Le conseil municipal a lancé deux études. La première concerne la poursuite de l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique. Dans un premier temps, les travaux concerneraient la rue Carrée. Une première étude a été faite par le SICECO et la poursuite de ce dossier va dépendre de la faisabilité financière.

La deuxième concerne l'extension du bâtiment communal, en particulier de la salle de l'école. Des contacts ont été pris avec la MiCA (mission conseil et assistance aux Collectivités) et le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Maintenant, une étude préalable doit être menée par un architecte. Là encore, la poursuite de ce dossier va dépendre de la faisabilité financière.

Le lavoir doit aussi retenir toute notre attention. Les parements du mur d'entourage sont décalés et gelés par endroit. La vidange ne se fait pas bien. Des travaux sont donc à envisager.

4. Fleurissement du village

Dans un premier temps, un petit dossier d'idées d'aménagement floral pour la commune a été élaboré. Il servira de base aux travaux de fleurissement. Mais comme budgétairement, il n'est pas possible de tout faire la première année, le conseil municipal a décidé de commencer par la mare et le pâtis.

Les plantations autour de la mare et sur le pâtis ont été effectuées. La partie ancienne du mur qui borde la mare a été nettoyée au Karcher et quatre spots ont été installés pour éclairer la mare.

Un jet d'eau, alimenté par une pompe solaire, devrait être installé sur l'îlot central de la mare.

Quelques arbustes de la haie près du cimetière, plantée en 2016, ont crevé. Ils ont été remplacés par de nouveaux plants.

Au pied de chaque panneau d'entrée du village, des fleurs ont aussi été plantées.

5. Ordures ménagères

Les anciens cantons de Vitteaux, Précy-sous-Thil et Semur-en-Auxois qui composent la CCTA (communauté de communes des Terres de l'Auxois) n'avaient pas retenu la même organisation pour le tri et le ramassage des ordures ménagères. Or à sa création, la CCTA s'est engagée à uniformiser cette organisation pour le 1^{er} janvier 2022.

Pour le tri, les anciens cantons de Vitteaux et de Précy-sous-Thil avaient opté pour un bac noir (ordures ménagères) pour chaque foyer (ce qui est appelé PAP : porte-à-porte), et des containers (appelés encore colonnes) jaunes, bleus et verts (ce qui est appelé PAV : point d'apport volontaire) respectivement pour les plastiques et les emballages, le papier et le verre. L'ancien canton de Semur-en-Auxois avait, quant à lui, opté pour un bac noir (ordures ménagères) et un bac jaune (plastiques, emballages et papier) pour chaque foyer (PAP), et un container vert pour le verre (PAV).

L'idée étant de séparer les plastiques et les emballages du papier et des fibres, le choix pourrait être fait de choisir des bacs et containers de quatre couleurs (noir, jaune, bleu et vert).

Il faudra ensuite décider si le tri se fait dans des bacs ou dans des containers. Par exemple pour Forléans, combien y aura-t-il de bacs en PAP pour chaque foyer : un (noir) ? deux (noir et jaune) ? trois (noir, jaune et bleu). Et par voie de conséquence, combien y aura-t-il respectivement de containers en PAV sur le pâtis : trois (jaune, bleu et vert) ? deux (bleu et vert) ? un (vert) ?

Le choix retenu devra être fait rapidement car il faudra déterminer le nombre de bacs et de containers à commander.

Il faudra aussi harmoniser le coût de ce tri et de cette collecte. Pour l'instant, pour les habitants canton de Précy-sous-Thil, il n'y a pas de facture mais le coût est impacté sur la taxe foncière. Les habitants de l'ancien canton de Vitteaux reçoivent deux factures par an transmises par le Trésor Public (part fixe + part liée au nombre d'habitants par foyer, pas de nombre de levées minimum ni maximum). Quant à ceux de l'ancien canton de Semur-en-Auxois, ils reçoivent deux factures par an transmises par le Trésor Public (part fixe + part liée au nombre d'habitants par foyer + part levées (18 au minimum par défaut). Dans ce cas, il s'agit d'une redevance incitative. Une harmonisation devra être trouvée.

6. SIVU d'Époisses

Le SIVU d'Époisses est dans une situation financière difficile. Les délégués communautaires, qui constituent le comité qui gère le SIVU, ont curieusement voté contre le compte de gestion 2019 établi par le percepteur et le compte administratif 2019. Ils ont aussi voté contre le budget primitif 2020. La cour des comptes régionale a donc été saisie par le Préfet de Côte d'Or. Le compte de gestion 2019 établi par le percepteur et le compte administratif 2019 ont été confirmés par la cour des comptes régionale qui a élaboré un nouveau budget qui devra être appliqué, ce qui conduira à une hausse des cotisations des onze communes de ce SIVU.

7. Logement

Le logement situé au premier étage du bâtiment communal est loué depuis le 1^{er} novembre 2020.

Le conseil municipal reviendra vers vous au sujet de l'arbre de Noël et souhaite sincèrement que cette période des fêtes se déroule de la meilleure façon possible pour vous et vos proches.

Soyez prudents et prenez soin de vous.